



COUR SUPÉRIEURE DISTRICTS DE GATINEAU, PONTIAC ET LABELLE

Le 5 JANVIER 2022

COMMUNIQUÉ CONCERNANT LES ACTIVITÉS JUDICIAIRES

Je désire vous informer qu'en raison de l'augmentation importante des cas de COVID et dans un souci de maintenir les activités judiciaires dans un contexte de ressources limitées, certains ajustements sont apportés dans le mode de fonctionnement des activités de la Cour supérieure pour les districts de Gatineau, Pontiac et Labelle (Maniwaki et Mont-Laurier).

Toutes les auditions fixées en séances de pratique, en pratique contestée ou au fond devront se tenir en mode virtuel (avocats et parties en visioconférence) à moins d'obtenir au préalable une autorisation de la juge coordonnatrice ou du juge gestionnaire d'un terme. Les audiences en présentiel ou en mode semi-virtuel ne seront autorisées que dans des circonstances exceptionnelles.

Les audiences fixées en matières criminelles et pénales se tiendront également en mode virtuel à moins d'obtenir une autorisation spécifique de la juge Catherine Mandeville.

De plus, lorsqu'une audience en mode présentiel sera autorisée, le port du masque sera exigé pour tous les participants, et ce, en tout temps durant l'audience. Ainsi, il ne sera plus possible pour les avocats, les parties et les témoins d'enlever leur masque.

Enfin, toutes les conférences de règlement à l'amiable se tiendront également en mode virtuel.

Je vous assure que des assouplissements seront réinstaurés dès que la situation sanitaire le permettra.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie-Josée Bédard'.

Marie-Josée Bédard

Juge coordonnatrice, Cour supérieure
Districts de Gatineau, Pontiac et Labelle